



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 9 AU 15 JANVIER 2010
N° 90

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	10
A SAVOIR	11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

12 janvier 2010: réunion de la Commission ministérielle chargée du suivi du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption

Cette semaine a été marquée par la réunion, mardi, de la Commission ministérielle chargée du suivi du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption, sous la présidence du ministre délégué auprès du premier ministre chargé

de la modernisation des secteurs publics, M. Saad Alami. Toute la presse nationale a suivi avec intérêt cette activité, mettant en exergue les mesures urgentes et pratiques à entreprendre dans l'immédiat en matière de lutte contre la corruption.

11/01/2010



Lutte contre la corruption : réunion de la commission ministérielle chargée du suivi du plan d'action gouvernemental

La Commission ministérielle chargée du suivi du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption tiendra mardi à Rabat, une réunion sous la présidence du ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Saad Alami. Selon un communiqué du ministère, cette réunion sera consacrée à la mise à jour et au suivi de la mise en

œuvre du plan d'action du gouvernement relatif à la moralisation de la vie publique, ainsi qu'à l'examen des mesures urgentes et pratiques à entreprendre dans l'immédiat en matière de lutte contre la corruption. La commission se penchera également sur la préparation de la Conférence des États parties à la Convention de l'ONU sur la lutte contre la corruption, prévue en 2011 au Maroc.

12/01/2010

LE MATIN Suivi du plan d'action pour la lutte contre la corruption : pour un meilleur ancrage des valeurs d'éthique et de moralisation

La commission ministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption tient une réunion mardi 12 janvier 2010 à Rabat. Une rencontre avec un agenda d'autant plus chargé qu'il est question de passer au crible la mise à jour du plan d'action du gouvernement relatif à la moralisation de la vie publique, ainsi que les mesures urgentes et pratiques à entreprendre dans l'immédiat en matière de lutte contre ce fléau. Le Maroc a pris un train de mesures avérées qui posent,

d'emblée, et de la manière la plus irréversible qui soit, les jalons d'une politique de prévention contre la corruption. Les principales actions ont ainsi concerné l'ancrage des valeurs et des normes d'éthique, l'institutionnalisation de la stratégie préventive de la corruption, le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics, l'amélioration du système de suivi, le contrôle et l'audit, la simplification des procédures administratives, ainsi que l'éducation, la sensibilisation et la communication.

13/01/2010

AL BAYANE Corruption : Le coup de fouet de l'exécutif

La commission ministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption a tenu sa réunion mardi. L'ordre du jour a été consacré à la prise de mesures urgentes, voire pratiques ayant un effet immédiat sur la moralisation de la gestion de la chose publique. En fait, la corruption s'est transformée en une coutume normale rongant presque tous les secteurs où les indicateurs de

lutte contre la corruption sont au rouge. Cependant, on ne peut qu'espérer que la création de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) contribuera à une réelle moralisation de la vie publique. Cette instance a pour mission de coordonner, superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention de la corruption, de recueillir et de diffuser les informations dans ce domaine.

14/01/2010



Lutte contre la corruption : des mesures pratiques pour accélérer le rythme des réformes

Le ministre délégué chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Saad Alami, a appelé à l'élaboration d'un plan avec un échéancier précis pour la lutte contre la corruption. Une approche participative impliquant le gouvernement, les institutions d'Etat et la société civile est nécessaire pour éradiquer ce phénomène qui dépasse la responsabilité du gouvernement, a-t-il souligné.

Un exposé portant sur la mise à jour et le suivi du plan d'action du gouvernement en matière de lutte contre la corruption a été présenté à cette occasion. Cet exposé évoque six axes qui concernent l'ancrage des principes et valeurs éthiques, la consolidation du cadre institutionnel pour la prévention de la corruption, le raffermissement des bases de transparence dans l'attribution des marchés publics, le développe-

ment des systèmes de suivi, de contrôle et de vérification, l'éducation, la sensibilisation et la communication, la simplification des procédures administratives et l'appui à l'administration électronique.

Il a été également question des mesures d'urgence à prendre dans ce sens, notamment des campagnes de communication autour de l'Instance centrale de prévention de la corruption, la sensibilisation dans les établissements scolaires et les colonies de vacances, la mise en place d'un numéro pour recevoir les plaintes des usagers des préfectures et des différentes administrations qui traitent directement avec le public, la création de structures pour recevoir les plaintes des citoyens, directement ou indirectement par voie postale ou par courrier électronique et l'affichage des procédures à l'entrée des administrations.



Lutte contre la corruption : la confession du gouvernement

Il y a deux semaines que le gouvernement a reconnu l'échec de la politique adoptée ces 10 dernières années par les pouvoirs publics pour la lutte contre la corruption. Le Maroc a reculé du 83e rang

en 2000 au 89e en 2009. Le ministre chargé de la modernisation du secteur public, Sâad Alami, a annoncé aux médias les différents axes du plan de réforme suivi jusqu'à présent.

09-10/01/2010


Une déclaration de A. Abouddrar

Le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), M. Abdesslam Abouddrar, a affirmé que le Maroc a accompli des progrès importants en matière de lutte contre la corruption, et ce grâce à l'amélioration progressive de son arsenal juridique, à travers l'amélioration des mécanismes de répression par la réforme du code pénal et le renforcement des mécanismes de prévention, notamment le

principe de « redevabilité » dans la gestion publique. M. Abouddrar a également indiqué que le Maroc a œuvré pour la consolidation du cadre institutionnel de lutte contre la corruption en mettant en place plusieurs institutions complémentaires, soulignant à cet égard le rôle de l'ICPC dans la formulation des propositions visant à renforcer la transparence et à promouvoir la culture de l'intégrité.


La banalisation du phénomène de la corruption empêche son éradication

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre la corruption, célébrée le 6 janvier de chaque année, le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption, M. Abdessalam Abouddrar, a affirmé dans une déclaration à la MAP, que la banalisation de la cor-

ruption reste le handicap majeur à son éradication. Il a également souligné l'importance des campagnes de sensibilisation dans la lutte contre ce phénomène qui entrave le développement économique et social du pays en raison de ses répercussions négatives sur la société.


Le développement et la corruption, ne peuvent pas coexister

Les Marocains parlent plus de corruption que du temps qu'il fait. Ils racontent beaucoup d'histoires sur la corruption électorale, la corruption judiciaire, la corruption dans les rouages de l'Etat, la corruption dans les secteurs public et privé. « Al Massae » se demande s'il est difficile d'éradiquer la corruption au Maroc. Plusieurs exem-

ples montrent qu'il y a un consentement général pour que ce phénomène perdure, et qu'en même temps, tout le monde s'en plaint. Le Maroc peut faire énormément de choses pour combattre ce fléau, mais le problème, dans ce pays, est que les responsables croient que le développement et la corruption peuvent coexister.


La réforme de la justice tribunaire de la conjugaison des efforts de tous

La réussite du projet de réforme de la justice est tributaire de la conjugaison des efforts de tous les intervenants, a souligné, jeudi à Casablanca, le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri. Lors d'une rencontre avec

les membres du barreau et du corps de la magistrature de Casablanca, Mohamed Naciri a indiqué que le travail sera poursuivi et si nécessaire complété pour que ce projet aboutisse.

09-10/01/2010



Boussaid poursuit Mansouri en justice

La Cour d'Appel de Rabat a reçu, vendredi, une plainte de Mohamed Boussaid, ancien ministre de Tourisme, dans laquelle il accuse Mustapha Mansouri, président du Rassemblement national des indépendants, de diffamation à la suite des dé-

clarations de ce dernier, lors de la réunion des coordinateurs du parti. Mansouri avait affirmé que Boussaid lui avait demandé d'intervenir auprès du wali de Fès-Saïss, pour garantir son élection lors des dernières élections régionales.



Affaire Mansouri / Boussaid : le Ministère de l'Intérieur intervient

A la suite de la plainte déposée par Mohamed Boussaid, ancien ministre du Tourisme, contre Mustapha Mansouri, président du Rassemblement national des indépendants, l'accusant de « diffamation », le ministère de l'intérieur intervient. Une enquête est ouverte depuis deux jours sur les accusations de Mansouri qui « a porté at-

teinte au processus électoral et à l'administration territoriale par ses déclarations concernant son intervention auprès du Wali de Fès en faveur de Boussaid ». Selon certaines sources, la commission d'enquête du ministère de l'intérieur prépare sur ce sujet un dossier qui pourrait être transmis à la justice.

TELQUEL Les ONG contre Benhachem

Neuf ONG de défense des droits de l'Homme, réunies au sein du comité de coordination sur les prisons, viennent de publier un rapport accablant sur la gestion de Hafid Benhachem. Ce collectif s'inquiète de l'attitude, jugée hostile, du délégué général de l'Administration

pénitentiaire envers les ONG et demande la révision du dispositif législatif qui a soustrait son service à la tutelle du ministère de la justice. Le rapport fait état de la multiplication des abus et de l'aggravation des violences dans les prisons marocaines.

le journal IER : Les recommandations en question

Amnesty International a publié, le 6 janvier, un nouveau rapport sur le travail de l'IER et le suivi de ses recommandations, intitulé « Promesses non tenues : l'Instance équité et réconciliation et son suivi ». L'ONG estime dans ce rapport que « sans la responsabilisation des auteurs de ces crimes

et sans la mise en place des dispositions constitutionnelles, juridiques, législatives pour protéger la société contre de telles violations flagrantes des droits de l'Homme, on ne peut pas parler d'une réelle volonté d'affronter le passé pour construire un avenir meilleur ».

actuel Rachid Niny échappe à la prison

Le directeur et chroniqueur du quotidien Al-Massae, Rachid Niny, n'ira pas en prison. La cour d'appel de Casablanca a en effet annulé, mardi 5 janvier, les peines de 3 mois et 2 mois de prison ferme prononcées respectivement contre Rachid Niny et le journaliste Saïd Lâajal. Toutefois, les deux prévenus

devront verser une amende de 20.000 DH chacun. Le quotidien avait publié une information selon laquelle Triha aurait « balancé le nom d'un responsable de la justice ». Une information « recoupée » selon Rachid Niny qui affirme que d'autres journaux s'en sont également fait écho.

09-10/01/2010

TELQUEL Le Maroc, ennemi d'Internet ?

Sur la page internet « Threatened Voices » (voix menacées), le Maroc figure parmi les 10 pays ayant poursuivi leurs blogueurs. Ce projet du célèbre site « Global Voices », qui fédère des blogs du monde entier, recense tou-

tes les poursuites connues envers des personnes s'étant exprimées sur le Web.

Depuis l'arrestation de Bachir Hazzam, un blogueur de Taghjjit, le Maroc est créditée de 4 emprisonnements.

11/01/2010

**Faux billets : Bank Al Maghrib appelle à la vigilance**

A la suite de la recrudescence des opérations de falsification de billets de banque, Bank Al-Maghrib appelle les banques à élever le niveau de vigilance. Ainsi, la banque centrale vient de prendre une nouvelle décision selon laquelle les banques sont

tenues de contrôler l'authenticité des billets de banques dès leur réception de la clientèle, de confisquer ceux dont l'authenticité est douteuse et qui sont décelés ou présentés à leurs guichets et de les remettre sans délais à Bank Al-Maghrib.

**Après les déclarations de Mansouri, l'Intérieur et la Justice doivent intervenir**

Les accusations de Mustapha Mansouri, Président du RNI, formulées à l'encontre des leaders du « mouvement réformateur » sont graves, et la justice ne peut pas rester sans réaction, surtout après ses déclarations concernant les menaces qu'aurait subies le ministre Abbou lors de sa candidature à la présidence de la ré-

gion d'Al Hoceima. Quant au ministère de l'intérieur, il doit donner une réponse claire et précise sur les accusations de Mansouri contre le Wali de Fès qui lui aurait promis de soutenir le ministre Boussaid lors des dernières élections communales.

**Des ministères annoncent la mise en place de lignes téléphoniques pour dénoncer les cas de corruption**

Selon une source bien informée, le ministère de la justice envisage de mettre en place prochainement une ligne de téléphone vert pour permettre aux citoyens de dénoncer les cas de corruption ou d'abus de pouvoir. Auparavant, le ministère de la

Santé avait affirmé qu'il étudiait le lancement d'un numéro vert pour recevoir les plaintes des citoyens ou les dénonciations des cas de corruption dans les hôpitaux, mais cette mesure n'a pas encore été appliquée.

13/01/2010

Une requête pour la désignation de trois auditeurs pour examiner les finances du RNI

Les membres du courant réformateur du RNI ont ouvert un autre front dans « la guerre » contre Mustapha Mansouri, président du parti, en présentant une

requête au tribunal de première instance de Rabat pour demander la désignation de trois auditeurs pour examiner les finances du parti.

Faux diplômes et fonctionnaires fantômes à la municipalité de Safi

Selon des sources fiables, la municipalité de Safi enregistre le taux le plus élevé de fonctionnaires fantômes au niveau national. Selon des statistiques établies par le nouveau conseil de la ville, le nombre d'employés fantômes dans la municipalité était d'environ 600 sur 2000 salariés, avant les dernières élections communales. Ce chiffre a diminué après la mise en œuvre de procédures administratives plus ri-

goureuses en matière de contrôle du travail des ressources humaines de la municipalité. La part des salaires dans le budget du conseil municipal est estimée à 10 à 11 milliards de centimes par an sur un budget total de 14 milliards de centimes. Par ailleurs, le vice-président du conseil municipal a déclaré qu'il existait une autre catégorie d'employés recrutés sur la base de diplômes supérieurs falsifiés.

L'affaire de l'attestation falsifiée du président de la commune d'Al Manzla

La Cour d'appel de Tanger examinera, jeudi, le cas du président de la commune d'Al Manzla, qui a présenté une attestation de scolarité falsifiée pour accéder à la présidence de la commune. Le tribunal administratif de Rabat

avait rendu auparavant un jugement annulant l'élection du président de cette commune puisqu'il n'avait pas le niveau scolaire requis par l'article 28 de la Charte communale, mais le président avait interjeté appel.

Sidi Slimane : Annulation d'élection

Le tribunal administratif de Rabat a rendu un jugement définitif qui annule l'élection de Hassan Assenak, du Parti de l'USFP, à présidence de la com-

mune d'Ouled Benhammadi à Sidi Slimane. Ce dernier était poursuivi pour falsification de son attestation de scolarité lors des élections communales de Juin 2009.

14/01/2010

Douanes : installation de l'observatoire de l'éthique

L'Administration des douanes et impôts indirects (ADII), organisera une rencontre en partenariat avec la CGEM et l'ICPC, mardi 19 Janvier,

pour annoncer la mise en place de l'Observatoire de la promotion de l'éthique dans les rapports douane- secteur privé.

14/01/2010

أخبار اليوم L'affaire immobilière de Driss Jettou

Selon des sources du ministère de l'intérieur, une commission spéciale a terminé son rapport sur le dossier de «l'affaire immobilière de Driss Jettou ». Dans ce cadre, des sources parlementaires ont déclaré à «

Akhbar Al yaoum » qu'il « est dans l'intérêt de Driss Jettou et de l'opinion publique de consulter ce rapport pour savoir si les accusations publiées par « Akhbar Al yaoum » sont vraies ou fausses ».

AL BAYANE
Reporter

المنعطف Maroc Hebdo INTERNATIONAL أخبار اليوم النهار المغربية Début d'audition de 36 individus accusés du détournement de 1.500 tonnes de fioul

La chambre criminelle chargée des crimes économiques et financiers à la cour d'appel de Salé a entamé mardi l'audition de 36 individus poursuivis pour le détournement de 1.500 tonnes de fioul. Au cours de cet-

te séance, il a été procédé à l'audition du principal accusé qui a nié tous les faits qui lui sont reprochés. La cour a décidé de poursuivre, jusqu'au 19 courant, l'audition des autres prévenus.

التجديد Les grèves et l'absentéisme dans le secteur l'éducation coûtent huit milliards de DH par an à l'Etat

Dans une réponse à une question concernant la grève des syndicats du secteur de l'éducation, M. Mohamed Akenouch, président des fédérations d'associations de parents et tuteurs des élèves, tout en exprimant sa solidarité avec les revendications légitimes du personnel de l'éducation nationale, a appelé

les responsables du gouvernement à trouver des solutions à leurs problèmes, soulignant que les grèves et les absences injustifiées coûtent à la trésorerie de l'Etat près de 8 milliards de dirhams, selon une étude menée en collaboration avec la Société de la qualité de l'éducation.

15/01/2010

LA VIE éco Transparency Maroc, le combat d'une association née dans la douleur

Le 16 Janvier 2010, Transparency Maroc (TM), la première association marocaine de lutte contre la corruption, réunit son assemblée générale ordinaire élective qui a lieu une fois tous les deux ans. Sauf surprise, le secrétaire général actuel, le quatrième depuis la création de cette association, le 6 janvier 1996, sera reconduit pour un nouveau mandat de deux ans. M. Rachid Filali

Meknassi emboîterait ainsi le pas à ses trois prédécesseurs qui ont tous accompli deux mandats de deux ans chacun. Le secrétaire général de l'association a déclaré au journal que « le combat continuera, en dépit de la dégringolade enregistrée chaque année du classement du Maroc dans l'indice de perception de la corruption dans le monde ».

15/01/2010

**Les crimes liés à l'abus de pouvoir et à la corruption exclus de la grâce royale**

Le ministère de la Justice a appliqué, durant cette année, des critères sévères et exceptionnels pour l'établissement des listes de candidats à la grâce royale. Ces listes ont exclu les personnes

impliquées dans des crimes contre l'Etat ou dans des affaires de détournement de fonds publics ainsi que les crimes de viol, de corruption, d'abus de pouvoir et de terrorisme.

**Bilan de l'IER : 1,6 milliard de DH d'indemnisations**

Le Maroc a mobilisé plus de 1,6 milliard de DH pour indemniser près de 17.000 victimes des années de plomb. C'est ce qui a été annoncé, jeudi dernier, par Ahmed Herzenni, président du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), lors de

la présentation du rapport de suivi des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER). Le nombre total des bénéficiaires des indemnisations dépasse les 25.000 personnes en tenant compte des ayants droit.

**CIH : le verdict ce vendredi**

Un verdict devrait tomber, ce vendredi 15 janvier, scellant le destin des 14 accusés, déjà condamnés en première instance par la Cour d'Appel de Casablanca. Trois autres ont été par ailleurs jugés par contumace : dix ans de prison ferme pour

Moulay Zine Zahidi, ex-PDG du CIH. Naima Hoyam et Ahmed Skalli, ex-hauts cadres en fuite au Canada, ont eu droit chacun à 5 ans de prison ferme. Pour les autres, les peines prononcées sont d'un an à 3 ans de prison ferme ou avec sursis.

**Un Observatoire de l'éthique douane-secteur privé bientôt mis en place**

L'Administration des Douanes et Impôts Indirectes (ADII), organisera une rencontre en partenariat avec la CGEM et l'ICPC, mardi

19 Janvier, pour annoncer la mise en place de l'Observatoire de la promotion de l'éthique dans les rapports douane- secteur privé.

**Un projet de loi sur les associations des œuvres sociales des fonctionnaires et agents de la fonction publique, pour assurer la transparence**

Le projet de loi relatif aux associations des œuvres sociales des fonctionnaires et agents de la fonction publique tend à définir un cadre légal permettant à ces associations de pallier les dysfonctionnements qu'elles connaissent. Ce texte a été examiné mercredi par le conseil de gouvernement qui a décidé de reporter son approbation à une date ultérieure et de créer une commission ministérielle pour en suivre l'examen. Le projet de loi souligne qu'il est devenu nécessaire d'adopter un

cadre juridique unifié définissant les missions, l'organisation et la gestion de ces associations tout en assurant la coordination et la coopération entre elles, ainsi qu'une bonne gestion des derniers dont elles disposent et l'activation d'un contrôle nécessaire pour garantir la discipline et la transparence dans leur gestion. En contrepartie, le projet de texte prévoit d'accorder à ces associations la reconnaissance de l'utilité publique avec tous les avantages juridiques et fiscaux qui en découlent.

DIVERS

11/01/2010



Algérie : La Chine impliquée dans une vaste affaire de corruption

Dans son édition spéciale "Chine" de 2009, Le Point a publié une brève sur des "Bakchichs chinois" qui révèle, selon le journaliste Malek Sohbi, que la holding chinoise Citic-Crcc aurait versé plus de 200 millions de dollars de pots de vin à de hauts responsables politiques algériens dont le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul. Cette corruption présumée concernerait "les contrats de

deux des trois lots de l'autoroute Est-Ouest reliant Tlemcen à Annaba". Seraient notamment impliqués, outre le ministre lui-même, des cadres du ministère des travaux publics actuellement en prison. Au-delà de ce ministère, un colonel du DRS (Département du Renseignement et de la sécurité), la sécurité militaire algérienne et divers intermédiaires sont également incarcérés.



Les tribunaux chinois auront désormais des contrôleurs anti-corruption

La Cour Suprême Populaire a déclaré dans un communiqué publié dimanche 10 janvier que 24 521 contrôleurs anti-corruption ont pris leurs fonctions dans 2 392 tribunaux dans tout le pays. Dans les tribunaux locaux, ces fonctions seront assurées concurremment par des juges supérieurs, dit le

communiqué. Ces tribunaux devront œuvrer pour l'optimisation du système de contrôle avec des mesures telles que le recrutement de davantage de contrôleurs et en mettant en place des systèmes d'échanges réguliers et d'évaluation pour les contrôleurs anti-corruption..

14/01/2010

 Scandale de corruption touchant la SONATRACH et le Crédit populaire

Le PDG de la SONATRACH, Mohamed Meziane, deux de ses fils, ainsi que l'ancien responsable du Crédit populaire algérien (CPA), Hachemi Meghaoui, son fils et un entrepreneur ont été mis sous contrôle judiciaire et sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur du tribunal Sidi M'hamed d'Alger dans l'après-midi de mardi. L'interrogatoire a duré une vingtaine d'heures et la mise en accusation est liée à des passations douteuses de marchés avec des bureaux d'études et de Consulting, ainsi qu'un marché lié à l'installation de surveillance et de sécurité.

Après cette décision, le PDG de la SONATRACH a été démis de ses fonctions et a été remplacé par M. Abdelhafid Feghouli. Il s'agit des premiers éléments d'une enquête menée par la police judiciaire depuis plus de 2 semaines, et visiblement selon les premiers éléments d'information il y aura probablement d'autres cadres qui seront mis en accusation. Mohamed Meziane est à l'heure actuelle uniquement sous contrôle judiciaire, c'est-à-dire qu'il ne peut pas quitter l'Algérie et qu'il doit remettre son passeport au magistrat instructeur.

Centre d'assistance juridique anti-corruption (CAJAC)

Le Centre d'assistance juridique anti-corruption a pour mission de renforcer le pouvoir des personnes physiques et morales, victimes ou témoins d'une situation de corruption, en leur fournissant l'orientation juridique appropriée pour refuser la corruption et le manque de transparence.

L'ensemble des plaintes recueillies constitue une base documentaire pouvant être le point de départ d'un plaidoyer pour la mise en place de mesures concrètes en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,
Résidence Kays, Immeuble D, Rue
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 537 778 001

Fax : +212 537 778 010

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma